



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord  
européen relatif au transport international des marchandises  
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)  
(Comité de sécurité de l'ADN)

#### Vingt-septième session

Genève, 24-28 août 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire de la session<sup>1</sup>

#### Additif

#### Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations

##### 1. Adoption de l'ordre du jour

[ECE/TRANS/WP.15/AC.2/55](#)  
(secrétariat)

Ordre du jour provisoire

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/55/Add.1  
(secrétariat)

Liste des documents classés par point  
de l'ordre du jour et annotations

Document informel INF.1 (secrétariat)

Liste de tous les documents classés  
par point de l'ordre du jour

Documents de référence

ECE/TRANS/243, vol. I et II

ADN 2015

[ECE/TRANS/243/Corr.1](#)  
(en français seulement)

Rectificatif à l'ADN 2015

---

<sup>1</sup> Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote  
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/55/Add.1.



ECE/TRANS/243/Corr.2  
(en anglais seulement)

Corrigendum to ADN 2015

[ECE/TRANS/WP.15/AC.2/54](#)

Rapport du Comité de sécurité de l'ADN  
sur sa vingt-sixième session

## 2. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

## 3. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

### a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

### b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Les demandes de dérogation soumises par le Gouvernement néerlandais figurent dans les documents informels INF.4 et INF.6.

### c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

[ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/11](#)  
(Allemagne)

Obligations du chargeur et du déchargeur,  
1.4.3.3 s) et 1.4.3.7.1 j)

[ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/13](#)  
(Allemagne)

Prescriptions techniques relatives aux  
détecteurs de gaz et toximètres, 1.2.1

[ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/18](#)  
(Pays-Bas)

Interprétations nationales

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/27  
(sociétés de classification ADN  
recommandées)

Cofferdams à bord de bateaux-citernes  
de type G

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/30  
(Pays-Bas)

Demande d'interprétation – 1.6.7.4.1

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/32  
(Allemagne)

Interprétations nationales – réponse  
au document [ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/18](#)

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation de toute autre disposition du Règlement annexé à l'ADN qui est jugée ambiguë ou floue.

### d) Formation des experts

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner le rapport de la quatorzième réunion du groupe de travail informel de la formation des experts (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/31) ainsi qu'une proposition visant à actualiser le calendrier des travaux du groupe de travail informel ([ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/9](#)).

Des statistiques portant sur les examens ont été soumises par la Bulgarie et les Pays-Bas (documents informels INF.2 et INF.5).

e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante: [www.unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications.html](http://www.unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications.html). Depuis la dernière session, la Bulgarie a agréé Bureau Veritas et Registro Italiano Navale.

Les pays sont priés de faire savoir au secrétariat s'ils agrément DNV GL SE, qui a succédé à Germanischer Lloyd. Depuis la dernière session, la Slovaquie et la Suisse ont envoyé des notifications à cet effet.

Les sociétés de classification sont invitées à faire valoir auprès du Comité d'administration de l'ADN leur certification conformément à la norme EN ISO/IEC 17020:2012. Jusqu'à présent, des certifications ont été fournies pour Bureau Veritas, Lloyd's Register et Shipping Register of Ukraine.

Le document informel INF.3 contient le procès-verbal de la neuvième réunion des sociétés de classification ADN recommandées.

#### 4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner les travaux réalisés par la Réunion commune RID/ADR/ADN à sa session de printemps 2015 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/138).

Il souhaitera peut-être examiner aussi le rapport du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) sur sa quatre-vingt-dix-huitième session (ECE/TRANS/WP.15/228).

b) Autres propositions

Les propositions d'amendements suivantes ont été soumises :

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/8 (Allemagne)	Prescriptions relatives aux réservoirs sous pression, armatures et tuyauteries pressurisées dans les installations d'extinction d'incendie
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/10</a> (Allemagne)	Proposition relative au tableau 7.2.4.77 – Moyens d'évacuation possibles en cas d'urgence
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/12</a> (Allemagne)	Prescription transitoire au 9.3.X.51.3 (Classe de température et groupe d'explosion)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/14 (Allemagne)	Formation et examen des experts, chapitre 8.2
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/15</a> (Allemagne)	Correction de la version allemande des sections 9.3.2.22.4 et 9.3.3.22.4, dispositif permettant de décompresser sans danger les citernes à cargaison
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/16</a> (Allemagne)	8.6.1.3 et 8.6.1.4 – Certificat d'agrément – Indications concernant l'installation d'inertisation

<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/17</a> (Allemagne)	1.2.1 Définition de « Gaz naturel liquéfié (GNL) » dans la version allemande
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/19</a> (UENF, ERSTU et OEB)	Matériaux de construction
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/19/Corr.1</a> (UENF, ERSTU et OEB) (en français seulement)	Matériaux de construction
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/20</a> (FuelsEurope)	Proposition de dérogation à la prescription du 7.2.4.25.5 selon laquelle les mélanges gaz-air survenant lors du chargement d'huiles de chauffe lourdes doivent être renvoyés à terre (n° ONU 3082)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/21 (Belgique)	Signal avertisseur au 9.1.0.40.2.3
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/22</a> (Belgique)	Dispositif d'arrêt de l'installation à terre
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/23</a> (sociétés de classification ADN recommandées)	Stabilité à l'état intact des bateaux-citernes de type N équipés de compartiments à double coque pour le ballastage (citernes à cargaison de largeur inférieure à 0,70 B)
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/24</a> (sociétés de classification ADN recommandées)	Stade intermédiaire d'envahissement (9.3.x.13.3)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/25 (sociétés de classification ADN recommandées)	Installation d'air comprimé sur le pont
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/26 (sociétés de classification ADN recommandées)	Dispositions transitoires concernant la modification d'un bateau-citerne au 1.6.7.5.1 c)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/28 (Belgique)	Certificat technique du bateau
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/32 (Allemagne)	Interprétations nationales – réponse au document <a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/18</a>
<a href="#">ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/33</a> (UENF, ERSTU et OEB)	Prescriptions de l'ADN en liaison avec les différentes matières – Exigences applicables aux équipements électriques

## 5. Rapports des groupes de travail informels

Le Comité de sécurité est invité à examiner le rapport sur la troisième réunion du groupe de travail informel du dégazage des citernes (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/29). Les rapports d'autres groupes de travail informels reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront présentés dans des documents informels.

**6. Programme de travail et calendrier des réunions**

La quinzième session du Comité d'administration de l'ADN s'ouvrira le 28 août 2015 à midi. La vingt-huitième session du Comité de sécurité de l'ADN devrait se tenir à Genève du 25 au 29 janvier 2016. La seizième session du Comité d'administration de l'ADN est prévue le 29 janvier 2016. La date limite de communication des documents pour ces réunions est le 30 octobre 2015.

**7. Questions diverses**

Le Comité de sécurité est invité à examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

**8. Adoption du rapport**

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa vingt-septième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---